



Puis je récupérer le logement à la fin du bail ?

Par **aaaaaaa5**, le **26/10/2011** à **13:13**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un appartement meublé que je vais louer à une famille.
Le bail a une durée de 1 an.
A la fin de ce bail de 1 an, ai-je besoin de motifs pour récupérer le logement ?
Quand je dis "récupérer le logement", je veux dire dans le but de le louer à d'autres personnes ?
Si les locataires en place désirent prolonger ou renouveler le bail, puis-je refuser ?
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **13:21**

[citation]A la fin de ce bail de 1 an, ai-je besoin de motifs pour récupérer le logement ?[/citation] oui

[citation]Quand je dis "récupérer le logement", je veux dire dans le but de le louer à d'autres personnes ?[/citation] non, pour ce motif vous en pouvez pas

[citation]Si les locataires en place désirent prolonger ou renouveler le bail, puis-je refuser ?[/citation] la reconduction est automatique sauf si vous avez un motif légal pour vous y opposer

Par **aaaaaaa5**, le **26/10/2011** à **14:36**

Merci pour les réponses